

**Mouliherne**

*L'an deux mil vingt et un, le lundi 13 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 7 septembre, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.
Mme Sandrine FAUVEAU a été nommée secrétaire de séance.*

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Pierrette GILLIER - Sandrine LUZENSKI - Olivier REMBERT - Arnaud LENUD - Charlotte GIRARD - Sylvaine HERVÉ - Guillaume DE LA TULLAYE

Etaient absents excusés : Valérie DELAIRE – Romain CANTIN

RH : AUTORISATIONS D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES « EVENEMENTS FAMILIAUX » :
 DÉCIDE d'adopter les autorisations d'absence suivantes qui prendront effet après l'obtention de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion et après délibération de ce dernier :
 Le barème est exprimé en jours ouvrables (tous les jours de la semaine sauf jours de repos hebdomadaires et jours fériés non travaillés).

Évènements	Nombre de jours pouvant être accordé	Textes de référence
Mariage ou PACS	<u>Agent</u> : 4 jours <u>Enfant</u> : 1 jour	→ Instruction du 23 mars 1950 → Article L3142-1 du code du travail
Décès	<u>Conjoint et enfants</u> : 3 jours <u>Parents</u> : 3 jours <u>Beaux-parents, frères, sœurs</u> : 1 jour <u>Grands-parents ou grands-parents du conjoint</u> : 1 jour Les jours doivent être pris immédiatement avant ou après les obsèques	→ Instruction du 23 mars 1950 → Article L3142-1 du code du travail
Maladie très grave	<u>Conjoint, parents et enfants</u> : 3 jours	→ Instruction du 23 mars 1950
Naissance ou adoption	3 jours accordés de plein droit dans une période de 15 jours entourant la naissance (cumul possible seulement avec le congé de paternité de 28 jours) Ces jours peuvent être accordés au fonctionnaire qui, sans être le père de	→ Article L3142-1 du code du travail → Article L.1225-35 du code du travail

	l'enfant, a la qualité de conjoint, de partenaire de PACS ou de concubin de la mère.	
Garde d'un enfant malade âgé de 16 ans maximum (pas de condition d'âge pour un enfant handicapé)	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour, soit 6 jours par an pour un agent travaillant 5 jours par semaine. Lorsque les deux parents sont agents publics, la famille peut bénéficier de 12 jours par an répartissables entre les parents à leur convenance. Peuvent aussi bénéficier de 12 jours par an, les agents qui assument seuls la charge de leur enfant ou dont le conjoint est à la recherche d'un emploi, ou dont le conjoint ne bénéficie, par son emploi, d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour ce motif.	→ Circulaire n°1475 du 20 juillet 1982 → Ces autorisations d'absence sont accordées par journées ou par demi-journées Aucun report n'est possible d'une année sur l'autre.

DEVIS LUC DURAND « VOIRIE 2021 » : Suite à une modification de devis, il y a lieu de délibérer de nouveaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les devis de l'entreprise LUC DURAND d'un montant total de 51 888, 20 € HT comprenant :

1er devis : trottoirs route de Beaufort, aire de stationnement pour camping-car et parking au lieu-dit La Pelouse pour un montant de 20 848, 80 € HT.

2ème devis : trottoirs salle des fêtes, parking rue du Val, allée principale du cimetière, voie d'accès à la Joyeuse Cousinade et trottoirs Carrefour de la Lune pour un montant de 31 039, 40 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

SONORISATION ÉGLISE : Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'accepter la participation de la paroisse Sainte Marie du Lathan d'un montant de 1744 € soit la moitié du montant total de la facture HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

FONDS DE CONCOURS SIEML : Suite à des dépannages effectués au stade, il a été décidé de verser un fonds de concours au SIEML de 75 % d'un montant de 1415,48 euros TTC.

CANTINE A UN EURO : TARIFICATION SOCIALE : Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles. Ainsi que Conseil Municipal instaure la tarification sociale dans notre restaurant scolaire répartie en trois tranches :

- Quotient familial jusqu'à 899 euros : 1 euro / repas enfant
- Quotient familial de 900 à 1199 euros : 1, 95 euros / repas enfant
- Quotient familial supérieur à 1199 euros : 2, 90 euros / repas enfant

Et met en place cette tarification sociale à compter du 01 janvier 2022.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Si le quotient familial n'est pas communiqué le tarif appliqué sera le plus élevé soit 2,90 € le repas. Toutes les familles n'étant pas à jour de leurs règlements au 1er janvier se verront attribuer d'office le tarif le plus élevé, soit 2,90€.

VENTE D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE – LES FOURNEAUX : Monsieur VAUCHELET Valère par demande écrite de décembre 2021, nous a fait savoir, qu'il était intéressé par l'acquisition de cette portion de voie publique de 240 m² pour mettre son assainissement autonome. Après enquête pour avis du voisinage, le maire propose d'accepter cette demande. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession à Monsieur VAUCHELET Valère de la portion de voie publique se situant au lieudit « Les Fourneaux » au prix de 300 euros ; charge l'acquéreur des frais de géomètre pour le bornage et des frais de notaire, charge l'acquéreur de préciser au géomètre et au notaire les droits de passages et les droits d'échelles de ses voisins et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

DEMANDE DE LOCAL PARAMÉDICAL : Une thérapeute psycho corporelle spécialisée dans la prise en charge du patient douloureux chronique est actuellement à la recherche d'un local paramédical sur la commune. Il a été décidé de louer le local de l'ex infirmière se situant allée de l'ancienne maternelle à plusieurs professionnels par journée ou demi-journée. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la création de permanences pour la location du local se situant allée de l'ancienne maternelle. Ainsi le local pourra être loué par journée, ou demi-journée, de louer le local à Madame POMPIGNAC pour une durée de 1,5 jours par semaine et d'autoriser Monsieur le Maire à créer et signer un bail d'une durée de 1an au tarif de 80 euros par mois, charges électriques comprises.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS LEADER – PROJET VÉHICULE ÉLECTRIQUE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de l'acquisition d'un véhicule électrique, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Union Européenne via Leader Saumurois pour une demande de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DIA : 26 Rue d'Anjou / 9 Impasse de la Pelouse / 38 Rue du Val / 2 Résidence Catherine de Médicis : La commune a décidé de ne pas préempter.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE : Courrier reçu en mairie datant du 30 juillet 2021 : Notre dossier est complet, notre demande de subvention sera soumise lors d'une prochaine Commission permanente pour une attribution d'aide régionale de 405 euros correspondant aux opérations de plantations de 2021, 2022 et 2023.

SOCIÉTÉ LA PAIX : Courrier reçu en mairie datant du 4 août 2021. Don de 2000 euros à la commune.

SUBVENTION DÉPARTEMENT ÉGLISE : Courrier reçu en mairie datant du 30 août 2021 : Notre dossier fera l'objet d'une étude attentive au titre de la programmation des monuments historiques, dont l'état sanitaire nécessite une intervention prioritaire, pour l'année 2021. A titre exceptionnel, la commune est autorisée à engager l'opération avant la notification de la décision définitive prise par la Commission permanente.

RESSOURCES HUMAINES : Un nouvel agent a été recruté pour 3 mois (saison estivale) aux services techniques : Pascal Letourneau et la municipalité a reconduit le CDD d'Erika Carré pour une durée d'un an.

VIDANGES FOSSES ET BAC A GRAISSE : l'entreprise VAO est intervenue le mercredi 1er septembre 2021 pour une vidange du bac à graisses de la cantine. Nous avons également demandé un devis pour un contrat afin de vidanger une fois l'année le bac à graisse de la cantine, les fosses du stade et de la Louisière. Le devis s'élève à 220 euros HT par ouvrage soit 880 € HT le tout.

CITERNE GAZOLE ATELIER : Une citerne gazole sera installée prochainement à l'atelier municipal, ce qui évitera aux agents techniques de se déplacer sur Vernantes, cela sera un gain de temps pour l'équipe.

BOULANGERIE : Les futurs boulangers sont arrivés. L'ouverture ne se fera pas comme prévu fin septembre car il reste encore des dossiers administratifs à réaliser. En effet, ils ont rendez-vous le 14 septembre chez le notaire et le comptable. Ils ont également rencontré un problème de courant à leur arrivée. La municipalité a donc pris en charge le contrat électrique pour le moment, les futurs boulangers n'ayant pas encore leur numéro de siret. Il faudra étudier la possibilité de fonds FISAC afin de les aider dans d'éventuels rénovation.

LA LOUISIERE : L'installation des jeux sera finie à la fin du mois de septembre. Il y aura un changement d'implantation du parcours de santé dû aux zones humides importantes. Le parcours ira donc des nouveaux jeux aux anciens jeux. Il n'y aura pas non plus d'empierrement comme prévu sur le sentier, seulement de l'entretien. Les ponts seront eux maintenus. Malheureusement le sentier ne pourra être rendu accessible aux Personnes à Mobilités Réduites, malgré l'obligation de l'État de respecter le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics dont nous adhérons depuis 2015. Le portail vert de l'entrée sera décalé avant la chaumière, il sera cependant installé à l'entrée une limitation de hauteur. Un petit pont piétonnier permettra d'accéder directement aux nouveaux jeux. Le parking route de Longué sera plus destiné aux camping-cars.

RENCONTRE ATD BAUGÉ : Monsieur le maire a rencontré une personne de l'ATD de Baugé suite à la dégradation qui est survenue sur un perron après le passage d'un poids lourd. Cela arrive trop régulièrement, les propriétaires réparent à chaque fois à leurs frais. Afin d'éviter que cela se reproduise, l'ATD enverra très prochainement un plan pour disposer des panneaux de sécurité routière. Une réflexion sur des caméras est également en cours.

COMMISSION VOIRIE / CIMETIERE : Une entreprise intervient au cimetière cette semaine pour l'arrachage d'herbes. Un contrat sera effectué par la suite pour plusieurs interventions dans l'année. Certains collecteurs ont été nettoyés et d'autres sont à venir. Des marquages aux sols de types « zébras » ont été réalisés au niveau des arrêts de transports scolaires et les passages piétons sont également en train d'être rafraîchis pour la sécurité de tous. Des devis pour panneaux vont être réalisés prochainement, incluant certainement des distributeurs de sacs à crotte de chien pour le bourg.

CANTINE : Des solutions sont envisagées pour que Marion ne soit plus présente sur le temps de cantine le midi, ce n'est plus sa place en tant que secrétaire de mairie. Monsieur le maire demandera l'avis de l'enseignante maternelle à ce sujet pour éventuellement revoir les horaires de l'ATSEM, les parents ont également émis le souhait de participer bénévolement, cela sera étudié.

ASSOCIATIONS : Une décision finale sera prise vendredi 17 septembre lors de l'assemblée générale du comité des fêtes qui aura lieu à la salle des loisirs à 20h00, sur l'organisation de la foire aux pommes ou non pour le troisième weekend d'octobre. L'assemblée générale d'Assos Passion a eu lieu vendredi 10 septembre, Monsieur Ferte présent lors de cette réunion a trouvé regrettable que personnes ne se soient déplacées. L'assemblée générale du club Omnisport aura lieu le vendredi 1er octobre 2021 à 19h30 à la salle des loisirs. Endurance équestre de Mouliherne organise ce weekend (18 et 19 septembre) leur traditionnelle journée d'endurance à la Louisière.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021 A 18h30.

La séance est levée à 21h00